

ABERS

actus

L'eau & l'assainissement

La CCPA exerce les compétences eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018 en lieu et place des communes. La régie d'exploitation de l'eau du Pays des Abers couvre un territoire de près de 27 000 hectares. La production, la fourniture de l'eau potable, la collecte et le traitement collectif des eaux usées ainsi que le suivi du bon fonctionnement des installations par des contrôles en entretiens réguliers des réseaux et différents ouvrages sont désormais assurés par la CCPA.

En chiffre :

- Un réseau de **866 km**
- 21 000 abonnés** domestiques
- 13 réservoirs** aériens
- 4 réservoirs** enterrés
- Volume d'eau distribué sur la CCPA s'élève à **2,6 millions de m³**
- 12 forages et captages** répartis sur tout le territoire

L'eau distribuée sur notre territoire fait l'objet de nombreux contrôles sanitaires tout au long de l'année. Les résultats de ces différentes analyses sont disponibles sur le site Internet de la CCPA (www.pays-des-abers.fr) et un rapport dressé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) accompagne chaque année votre 1^{re} facture.

Si l'assainissement non collectif relève depuis le 1^{er} 2006 de la CCPA, l'assainissement collectif qui a été transféré le 1^{er} janvier 2018. Il concerne 10 communes. 9 d'entre elles disposent d'une station de traitement pour épurer un volume de 1,3 millions de m³ : Lannilis, Plabennec, Plouguernew, Bourg-Blanc, Landéda, Plouvien, Plouguin, Le Drennec, Kersaint-Plabennec. Le réseau d'une longueur de 225km est équipé de 56 postes de relevages. Ce réseau est dit "séparatif", c'est-à-dire qu'il ne reçoit pas d'eau pluviales. Le rejet se fait dans les cours d'eau, effluents des Abers ou directement en mer (3 communes littorales).

La production annuelle de boues est de 580 tonnes de matières sèches.



► UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :

C'est la nouvelle équipe "eau et assainissement" constituée de 19 agents, techniques et administratifs, qui accompagne les usagers du Pays des Abers dans leurs démarches (accueil, facturation, entretien des équipements et des réseaux, interventions d'urgence...).

Un service d'astreinte a été mis en place pour assurer 24heures/24 et 7 jours/7 la continuité du service.

Le service est joignable du lundi au vendredi au 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

En dehors de ces heures, pour toute intervention technique urgente concernant l'eau et l'assainissement, vous pouvez appeler le numéro d'astreinte suivant 06 08 41 49 75.

► LES TARIFS DE L'EAU

L'engagement politique pris lors du transfert est de ne pas modifier les montants des redevances eau et assainissement d'ici la fin de l'actuel mandat qui arrivera à terme en mars 2020.

Plus d'informations

www.pays-des-abers.fr / 02 98 37 66 00
accueil@pays-des-abers.fr

 Rejoignez-nous sur facebook

L'ouverture de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises



Vendredi 12 octobre dernier, Yvan Bouchier, sous-préfet de Brest et les élus de la CCPA ont inauguré la pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises situés dans la zone de Penhoat de Plabennec. Dans un souhait de développement économique du territoire ces deux projets répondent aux besoins des entrepreneurs et des artisans.

La pépinière d'entreprises comprend 6 ateliers techniques et des bureaux. Ce site est dédié aux jeunes entreprises pour une durée d'environ 4 ans. L'hôtel d'entreprises quant à lui permet d'accueillir une dizaine d'entreprises pour un coût de location modique. Les travaux sur ces deux bâtiments se sont élevés à 365 000 euros pour la pépinière et 157 000 pour l'hôtel d'entreprises.

Plus d'informations

Service développement – 02 98 37 66 00
 developpement@pays-des-abers.fr
 ou www.pays-des-abers.fr



Île Vierge - Le vieux phare restauré en gîte

Après 4 ans d'études, les travaux d'aménagement et de valorisation de l'île Vierge ont commencé. Le vieux phare, classé aux monuments historiques, va devenir un gîte patrimonial pouvant loger jusqu'à 10 visiteurs.

Depuis fin août une dizaine d'ouvriers en moyenne s'active sur l'île Vierge afin de valoriser ce site emblématique du Pays des Abers. En plus des visites du phare, il sera proposé dès 2020 un gîte patrimonial pour ceux désirant passer quelques jours sur l'île en se mettant dans la peau d'un gardien de phare. Les travaux, d'une durée de 19 mois, consistent à remettre en état la jetée pour qu'elle accueille les touristes, puis la rénovation de la maison des gardiens installée dans le vieux phare datant de 1843. Le coût estimé de l'opération est de 4,4 millions d'euros pris en charge à 70% par l'État, propriétaire de l'île et de son phare.

Un chantier particulier : 6 entreprises locales sont mobilisées. Un petit "village" en préfabriqué est installé sur place et accueille les ouvriers qui travaillent du lundi au jeudi. Près de 200 tonnes de matériel a déjà été débarqué.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU PAYS DES ABERS**

Hôtel de communauté / ZA de Penhoat
 545, rue Gustave Eiffel 29860 PLABENNEC
 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

Directeur de la publication : Christian CALVEZ